

FICHE SIGNALÉTIQUE



En cas d'urgence, appeler
CANUTEC au 613-996-6666

Entrée en vigueur : Le 16 septembre 2008
Code de produit : 119843

PRODUIT : Herbicide RELEASE* MSO

Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE :

PRODUIT : Herbicide Release* MSO

UTILISATION : Suppression des végétaux ligneux et des mauvaises herbes à feuilles larges dans les forêts et les terrains boisés.

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE/DU FOURNISSEUR

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100 450 - 1 ST SW
Calgary, Alberta
Canada, T2P 5H1
www.dowagro.ca

2. RENSEIGNEMENTS SUR LES DANGERS :

APERÇU DES RISQUES

Couleur : Incolore ou jaune

Odeur : Légère

Aspect : Liquide

Risques pour la santé/l'environnement : Causera une irritation des yeux et de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques et les oiseaux.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE :

CANUTEC 613-996-6666

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

| Composant | Numéro CAS | % P/P |
|--|------------|-------|
| Ester de triclopyr-2-butoxyéthyle | 64700-56-7 | 60,5 |
| Éther monobutylique de l'éthylène glycol | 111-76-2 | 0,5 |
| Différence | | 39,0 |

4. PREMIERS SOINS :

YEUX : Garder les yeux ouverts et les rincer lentement et doucement avec de l'eau durant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

PEAU : Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau durant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau à la personne si elle est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'indication contraire par le centre antipoison ou le médecin. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler un intervenant ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle; si c'est par bouche-à-bouche, porter une protection (masque de poche, etc.). Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

NOTE AU MÉDECIN : Aucun antidote spécifique. Le traitement de l'exposition doit viser à soulager les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir avec soi la fiche signalétique et, si disponible, le contenant ou l'étiquette du produit au moment d'appeler un centre antipoison ou un médecin ou d'aller subir des traitements.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

POINT D'ÉCLAIR : > 100 °C

MÉTHODE UTILISÉE : Appareil Tagliabue à vase clos

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ

INFÉRIEURE : Indéterminée

SUPÉRIEURE : Indéterminée

EXTINCTEURS : Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par

FICHE SIGNALÉTIQUE



En cas d'urgence, appeler
CANUTEC au 613-996-6666

Entrée en vigueur : Le 16 septembre 2008
Code de produit : 119843

PRODUIT : Herbicide RELEASE* MSO

Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires

l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou d'une distance sûre. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie. Contenir l'eau ayant servi à lutter contre l'incendie, si c'est possible. L'eau ayant servi à lutter contre l'incendie, si elle n'est pas contenue, pourrait causer des dommages à l'environnement. Consulter les sections «Mesures contre les déversements accidentels» et «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

MATÉRIEL SPÉCIAL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est possible, porter des vêtements complets de lutte contre l'incendie résistants aux produits chimiques en plus de l'ARA et combattre l'incendie d'un endroit éloigné. Pour connaître l'équipement de protection à utiliser dans les situations post-incendie ou de nettoyage, voir les sections appropriées.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION INHABITUELS

: En cas de feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : des oxydes d'azote, du chlorure d'hydrogène, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et du phosgène.

6. MESURES CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS :

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT : Si possible, contenir le produit déversé. Absorber les petits déversements avec une matière comme de l'argile, de la terre ou du sable. Balayer. Récupérer dans des contenants appropriés et bien étiquetés. En cas de gros déversements, endiguer et barricader la zone touchée, puis contacter CANUTEC au 613 -996 de même que les autorités locales.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES : Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8, Limites d'exposition/Protection individuelle.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir la section 12, Informations écologiques.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE :

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE :

Manipulation : Garder hors de la portée des enfants. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs ni les bruines. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser en présence d'une ventilation adéquate. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit.

Stockage : Entreposer dans un endroit sec. Entreposer dans le contenant d'origine. Tenir les contenants fermés lorsque le produit n'est pas en usage. Ne pas entreposer ce produit avec de la nourriture humaine, des produits pharmaceutiques ou des sources d'approvisionnement en eau potable.

8. LIMITES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE :

Ces précautions sont suggérées s'il y a un potentiel d'exposition. Des conditions d'urgence peuvent nécessiter des précautions additionnelles.

NORMES D'EXPOSITION :

Triclopyr-2-butoxyethyl ester: Norme d'hygiène industrielle de Dow AgroSciences : 2,0 mg/m³, TWA D-SEN

Une notation D-sen suivant un niveau d'exposition fait référence au potentiel de sensibilisation de la peau, tel que confirmé par les données humaines ou animales.

MESURES D'INGÉNIERIE : Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les

FICHE SIGNALÉTIQUE



En cas d'urgence, appeler
CANUTEC au 613-996-6666

PRODUIT : Herbicide RELEASE* MSO

Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires

Entrée en vigueur : Le 16 septembre 2008
Code de produit : 119843

valeurs limites d'exposition. S'il n'existe aucune norme ou exigence relative à l'exposition, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

RECOMMANDATIONS POUR LES PRÉPOSÉS À LA FABRICATION, AU MÉLANGE COMMERCIAL ET À L'EMBALLAGE :

PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE : Porter des lunettes de sécurité.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération. Retirer immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et laver les vêtements avant de les porter à nouveau, ou les éliminer correctement. Les articles impossibles à décontaminer tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre devraient être enlevés et éliminés correctement.

Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques imperméables à ce produit. Les exemples de matières recommandées pour les gants comprennent : le caoutchouc butyle, le polyéthylène chloré, le néoprène, le polyéthylène et l'alcool éthylvinyle (EVAL). Les exemples de matières acceptables pour les gants comprennent : le caoutchouc naturel (latex), le viton, le chlorure de polyvinyle (PVC ou vinyle), et le caoutchouc nitrile/butadiène (nitrile ou NBR). **AVIS :** Le choix d'un type de gant spécifique pour une application particulière et une durée d'utilisation doit aussi tenir compte de tous les facteurs professionnels pertinents, tels que, sans s'y limiter : autres produits chimiques pouvant être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions potentielles du corps aux matières constituant le gant, ainsi que des instructions/spécifications du fournisseur de gants.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Porter une protection respiratoire si la valeur limite d'exposition ou des guides applicables risque d'être dépassée. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire ou une sensation d'inconfort se manifestent, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des

conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; toutefois, en cas de malaise respiratoire, porter un respirateur à adduction d'air filtré approuvé. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces : cartouche anti-vapeurs organiques avec filtre à particules.

APPLICATEURS ET AUTRES MANIPULATEURS : Se référer à l'étiquette de ce produit pour des renseignements sur l'équipement et les vêtements de protection personnelle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

APPARENCE : Liquide incolore ou jaune

ODEUR : Légère

TEMPÉRATURE D'INFLAMMATION SPONTANÉE : > 325 °C

PRESSIION DE VAPEUR : Aucune donnée d'essai disponible

DENSITÉ :

POINT D'ÉBULLITION : Aucune donnée d'essai disponible

DENSITÉ : 1.11

POINT DE CONGÉLATION : Aucune donnée d'essai disponible

POINT DE FUSION : Aucune donnée d'essai disponible

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Émulsifiable

pH : 3.4

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

STABILITÉ : (CONDITIONS À ÉVITER) Stable sur le plan thermique à des températures d'utilisation normales. Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

INCOMPATIBILITÉ : (MATIÈRES SPÉCIFIQUES À ÉVITER) Éviter le contact avec : les acides forts, les bases fortes et les oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter : du chlorure d'hydrogène, des oxydes d'azote, et du phosgène.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

FICHE SIGNALÉTIQUE



En cas d'urgence, appeler
CANUTEC au 613-996-6666

PRODUIT : Herbicide RELEASE* MSO

Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires

Entrée en vigueur : Le 16 septembre 2008
Code de produit : 119843

YEUX : Peut causer une légère irritation des yeux. Des lésions cornéennes sont peu probables.

PEAU : Un contact bref peut causer une irritation modérée de la peau avec rougeur locale. Peut causer le dessèchement ou la desquamation de la peau. Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives. La DL₅₀ pour l'absorption cutanée chez le rat est >5 000 mg/kg. Des contacts prolongés ou fréquents peuvent causer des réactions allergiques cutanées chez certaines personnes. A causé des réactions allergiques de la peau lorsque testé sur des souris.

INGESTION : Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer. La DL₅₀ orale pour le rat femelle est de 3 200 mg/kg.

INHALATION : Une exposition prolongée ne devrait pas causer d'effets nocifs. La CL₅₀ en aérosol (rat) est > 5,05 mg/L après 4 heures.

EFFETS TOXIQUES (AUTRES ORGANES CIBLES) : Pour l'ingrédient actif, chez les animaux, on a constaté des effets sur les organes suivants : Le sang, les reins et le foie.

CANCER : Dans des études à long terme sur des animaux, l'éther butylique de l'éthylène glycol a causé une faible hausse des tumeurs, bien que statistiquement significative, chez les souris et non chez les rats. Ces effets ne devraient pas s'appliquer aux humains. Si le produit est manipulé en suivant les bonnes pratiques de manutention industrielle, les expositions ne devraient pas constituer un risque de cancer pour les humains. Le triclopyr n'a pas causé le cancer chez les animaux de laboratoire.

TÉRATOLOGIE (ANOMALIES CONGÉNITALES) : L'ingrédient actif a été toxique pour le fœtus des animaux de laboratoire à des doses toxiques pour la mère. N'a pas causé d'anomalies congénitales chez les animaux de laboratoire.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION : Au cours d'études sur les animaux avec le triclopyr, des effets sur la reproduction n'ont été constatés qu'à des doses ayant causé une toxicité importante chez les parents. Pour le butoxyéthanol : n'a pas nui à la reproduction au cours d'études animales. Pour le ou les composants mineurs, les

données disponibles ne permettent pas d'évaluer les effets sur la reproduction.

MUTAGÉNICITÉ : Pour l'ingrédient actif, les résultats d'études in vitro et animales portant sur la toxicité génétique ont été négatifs.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES :

ÉVOLUTION DU PRODUIT DANS L'ENVIRONNEMENT :

MOUVEMENT ET RÉPARTITION :

Pour l'ingrédient actif, le potentiel de bioconcentration est faible (facteur de concentration inférieur à 100 ou Log Pow inférieur à 3). Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2000).

DÉGRADATION ET PERSISTANCE :

Fondé en grande partie ou entièrement sur l'information pour une ou des matières similaires, dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est modérée (demande biochimique d'oxygène en 20 ou 28 jours/demande théorique d'oxygène entre 10 et 40%).

ÉCOTOXICOLOGIE :

Fondé en grande partie ou entièrement sur l'information pour une ou des matières similaires, cette matière est très toxique pour les organismes aquatiques sur une base aiguë (CL₅₀ ou CE₅₀ entre 0,1 et 1 mg/L chez la plupart des espèces sensibles testées). Cette matière est légèrement toxique pour les oiseaux sur une base aiguë (DL₅₀ entre 501 et 2 000 mg/kg).

13. INFORMATION SUR L'ÉLIMINATION :

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Si l'on ne peut éliminer les déchets et/ou les contenants selon les directives de l'étiquette du produit, il faut éliminer ce produit conformément aux règlements des autorités de réglementation locales.

L'information présentée ne s'applique qu'au produit tel qu'il est fourni. L'identification basée sur les caractéristiques ou la liste peut ne pas s'appliquer si le produit a été utilisé ou contaminé. C'est la responsabilité du producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée pour déterminer la caractérisation des déchets et des méthodes d'élimination conformes aux règlements applicables.

FICHE SIGNALÉTIQUE



**En cas d'urgence, appeler
CANUTEC au 613-996-6666**

PRODUIT : Herbicide RELEASE* MSO

Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires

Entrée en vigueur : Le 16 septembre 2008
Code de produit : 119843

Si le produit tel que fourni devient un déchet, suivre tous les règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

fiche signalétique et doivent assumer toute responsabilité à cet égard. Toute incohérence ou toute anomalie dans le contenu de la présente fiche signalétique doivent être résolues en faveur de DASCI en se référant à la plus récente version de la fiche publiée par DASCI.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT :

INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES :

TMD petit conteneur
NON RÉGLEMENTÉ

TMD grand conteneur
NON RÉGLEMENTÉ

IMDG
NON RÉGLEMENTÉ

OACI/IATA
NON RÉGLEMENTÉ

* Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

15. RÉGLEMENTATION :

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires : 28431
Informations : 800 667 3852

Version de cette FS : 1
Révisions à cette FS : Nouvelle fiche

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Classification du National Fire Code : Classe IIIB

Classification du National Fire Code :

Santé : 2

Inflammabilité : 1

Réactivité : 0

Avis : Les renseignements que contient la présente fiche signalétique sont estimés exacts à la date d'entrée en vigueur précisée plus haut à la section 1 et sont susceptibles de changements par Dow AgroSciences Canada Inc. (DASCI) à tout moment. DASCI n'accepte aucune responsabilité qui pourrait résulter de quelque façon que ce soit de l'utilisation de fiches signalétiques qui ne sont pas publiées par DASCI, ou qui ont été modifiées sans l'autorisation écrite expresse de DASCI. Les utilisateurs de la présente fiche signalétique doivent s'assurer qu'ils ont en main la version autorisée la plus récente de cette